

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 19 JUIN 2026

**DELIBERATION N°CP2026-  
06/7/23  
DOSSIER N°7555**

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ " PLAN VÉTOS 23"  
– AIDE INDIVIDUELLE**

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ " PLAN VÉTOS 23" –  
AIDE INDIVIDUELLE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités d'intervention du département concernant le dispositif du « Plan Vétos 23 » ;  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-02/4/8 du 10 février 2023 adoptant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »,  
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2023-04/7/32 du 4 juillet 2023 modifiant le règlement d'application du dispositif « Plan Vétos 23 »,  
VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-06/7/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, l'aide liée aux frais de stage sollicitée par l'étudiant vétérinaire dans le cadre du dispositif « Plan Vétos 23 » :

BÉNÉFICIAIRE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	AIDE AU STAGE
	ANNÉE D'ÉTUDES	
	PÉRIODE DE STAGE	
P.L.	ONIRIS École vétérinaire de Nantes 3 <sup>e</sup> année  Stage du 13/04/2026 au 24/04/2026 (2 semaines)	Déplacements : <b>200 €</b>  soit <b>200 €</b>
<b>TOTAL AIDES AU STAGE</b>		<b>200 €</b>

Une annexe confidentielle reprenant le nom du bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention attributive relative à l'aide au stage.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au budget départemental, Chapitre 65, Article 65188, Fonction 64 (fonctionnement).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**